

Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX,
Le quatorze décembre,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 08 décembre et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le
21 décembre 2022*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Saïd LAOUADI, Laurent PASTOUR, Fabienne LEPERS, Adjointes au Maire,

Etienne DELEPAUT, Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Fatima KARRAD pour les délibérations 1, 22 et 24, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Bruno DUQUESNOY, Emmanuelle GUILLAIN pour les délibérations 1, 22 et 24, Eugénie CARBON, Gaëtan DECOSTER, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY pour les délibérations 1, 22 et 24, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers,
Mathilde LOUCHARTE, Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Chantal LAHARNAR, ayant donné procuration à Francis VERCAMER
Sabine HONORE, ayant donné procuration à Sabine HONORE

ABSENTS

Fatima KARRAD pour les délibérations 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 25, 26 et 27
Emmanuelle GUILLAIN pour les délibérations 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 25, 26 et 27
Thibaut THIEFFRY pour les délibérations 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 25, 26 et 27
Christelle DUTRIAUX
Rafik BZIOUI

DEL/2022/EJ/114
RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS
EDUCATION JEUNESSE

Par différentes délibérations, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de mise à disposition de locaux de plusieurs associations. Certaines venant à échéance, il convient de les renouveler.

Vu l'avis conforme de la Commission Éducation et Jeunesse,

A l'unanimité des présents, le conseil municipal décide :

- D'accepter les termes des conventions ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents concernant les associations reprises ci-dessous.

| ACTIONS EDUCATIVES | |
|---|--|
| ASSOCIATION DES JEUNES DES TROIS FERMES | Convention de mise à disposition de locaux |
| ECOLE ET QUARTIER | Convention de mise à disposition de locaux |
| LE TREMPLIN | Convention de mise à disposition de locaux |
| ORDINAT'HEM insertion et scolaire | Conventions de mise à disposition de locaux Convention de mise à disposition de personnel |

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
 Pour copie conforme,
 Le Maire,

